

COMPTE-RENDU DE REUNION

Réseau insertion en milieu ordinaire de travail des jeunes et adultes avec autisme -

27/09/2016 – MDPH du Bas-Rhin

Ordre du jour

- Présentation du DIRPHA par la Directrice adjointe des services Etapes et DIRPHA - ADAPEI / Les Papillons Blancs / Retravailler
- Bilan des services spécifiques autisme :
 - o « Rêves de Bulles » (dispositif d'accomp. à l'insertion prof.) par la Consultante Rêves de Bulles - Action et Compétence
 - o Projet expérimental national Agefiph « Autisme et emploi » du SAVE 68 par le Chargé de la direction du pôle handicap psychique - assoc. Marguerite Sinclair
 - o SESSAD 16-25 ans TSA 67 par le Chef de service SESSAD - ARSEA

Présentation du DIRPHA

Directrice adjointe des services Etapes et DIRPHA - ADAPEI / Les Papillons Blancs / Retravailler

Le service ETAPES

L'ADAPEI est organisée en plusieurs pôles : le pôle Entreprises, le pôle Innovation et Développement, le pôle Formation et Accompagnement et le pôle Stratégique dont fait partie le service ETAPES, service de requalification, de préparation à l'emploi et de suivi professionnel créé en 1995.

Les actions du pôle Formation et Accompagnement sont les activités de soutien, les formations multi filières et sectorielles, les bilans de compétences, les accompagnements professionnels et l'ingénierie de formation visant à rendre la formation et l'information accessible à tout le monde. L'objectif de ce pôle est d'aider les personnes handicapées à développer leurs compétences, connaissances, savoir-être et savoir-faire professionnels.

Les prestations que les professionnels peuvent actionnées sont : les Prestations Ponctuelles Spécifiques Handicap Mental (PPS HM), les Prestations Spécifiques d'Orientation Professionnelle (PSOP), les accompagnements spécifiques « handicap » en entreprise, le Dispositif d'Intégration Régional des Personnes Handicapées vers l'Alternance (DIRPHA) et l'accompagnement vers le Contrat de Professionnalisation.

Le Dispositif d'Intégration Régional des Personnes Handicapées vers l'Alternance (DIRPHA)

Seules les personnes handicapées ayant un contrat d'apprentissage peuvent bénéficier de ce dispositif. Il n'est pas nécessaire d'avoir une orientation MDPH.

Le DIRPHA propose 4 prestations :

1. Développement et animation de réseau : Travail en partenariat avec les opérateurs de l'insertion professionnelle et les acteurs en lien avec les entreprises
2. Diagnostic : Validation de l'existence d'un projet d'apprentissage cohérent au vu du handicap de la personne
3. Ingénierie du parcours professionnel via l'apprentissage : Identification des modalités d'accompagnement à mettre en place au regard du handicap de la personne
4. Suivi de la réalisation des préconisations pendant le contrat d'apprentissage : Suivi du parcours de formation (coordination des partenaires concernés - bilan ou ajustement des modalités d'accompagnement)

Document joint : Présentation ETAPES 2016

Bilan de Rêves de Bulles

Consultante Rêves de Bulles - Action et Compétence

Le dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour personnes avec autisme « Rêves de Bulles » (RdB) créé en 2015 accompagne 14 bénéficiaires (voir typologie dans le document joint). Avant l'intervention de RdB, 2 bénéficiaires étaient en emploi. Depuis l'intervention, 6 sont en emploi et 2 en stage.

A ce stade de l'expérimentation, l'équipe pointe l'importance des évaluations de la personne dans la construction de son parcours professionnel, ainsi que l'intérêt du réseau.

Des outils sont en cours d'élaboration et d'expérimentation, adaptés à l'accompagnement spécifique de ce public : des ateliers d'habiletés socio-professionnelles, des ateliers de mise en situation à l'entretien d'embauche et un kit de communication composé d'un film de sensibilisation à l'autisme, une plaquette employeur, un support de présentation et une boîte découverte.

Document joint : Bilan RdB 27.09.16

Témoignage du tuteur d'un jeune avec TSA - entreprise SPIE

Les difficultés de collaboration ont été réglées lorsque l'autisme a été expliqué. Quand le salarié a été embauché, lui et ses parents ne voulaient pas que le handicap soit énoncé. D'ailleurs quoi dire ? Le tuteur soutient que c'est le travail d'un service d'accompagnement d'expliquer les particularités de fonctionnement du salarié avec autisme afin de faciliter son intégration.

Voir le film « *L'autisme en entreprise, c'est possible* »

<http://actionetcompetence-alsace.com/fr/139756613130931-l-autisme-en-entreprise-c-est-possible-.html>

Bilan du projet expérimental national Agefiph « Autisme et emploi » du SAVE 68

Chargé de la direction du pôle handicap psychique - assoc. Marguerite Sinclair

Le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi 68 de l'association Marguerite Sinclair a développé un projet expérimental d'accompagnement vers l'emploi des personnes avec autisme et obtenu, suite à un appel à projet national, un financement Agefiph en 2014 pour une durée de 2 ans. 21 personnes ont bénéficié de ce dispositif (voir leur caractéristique dans le document joint).

Le service assure un accompagnement singulier et adapte des outils utilisés dans des PPS Psy, afin de répondre au mieux aux difficultés de ce public. Il coopère avec le CRA pôle Adultes 68 pour sélectionner les candidats susceptibles d'intégrer un parcours d'accès à un emploi et/ou une formation en milieu ordinaire.

Le référent de parcours est en charge d'organiser et de coordonner l'accompagnement tout au long du parcours.

L'accompagnement se déroule sur 6 phases :

- Elaborer un projet d'insertion professionnelle réalisable et réaliste
- Valider le projet professionnel par des mises en situation réelles de travail
- Prospecter les entreprises
- Préparer les conditions d'accueil en entreprise
- Préparer la personne à l'entrée en emploi
- Assurer le suivi en entreprise.

Les résultats montrent que malgré certaines difficultés relevées, l'insertion professionnelle des personnes avec autisme est possible :

- 62 % des bénéficiaires ont effectué une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)
- 47 % occupent un emploi
- 42 % ont suivi une ou plusieurs formations et/ou passé un concours.

Un financement complémentaire d'un an, jusqu'en décembre 2017, permettra au SAVE 68 d'expérimenter de nouveaux dispositifs :

- Intervention ponctuelle d'un « Mentor professionnel »
- Intervention d'un « développeur- Prospecteur/placier »
- Création d'un « Bureau de Placement Spécialisé » en lien avec une association intermédiaire.

Documents joints : SINCLAIR SAVE68 TSA SDI 2016 ; DNA 07.09.16 et 11.09.16 SAVE68 Sinclair

Echanges avec les participants

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés avec Troubles du Spectre de l'Autisme Sans Déficience Intellectuelle 68 (SAMSAH TSA SDI 68) de l'association les Papillons Blancs créé en 2017 interviendra également sur le versant de l'insertion professionnelle.

Ces expérimentations permettent de montrer que Emploi et Autisme ne sont pas incompatibles. Leurs résultats devraient convaincre les pouvoirs publics à accorder des financements pérennes.

Bilan du SESSAD 16-25 ans TSA 67 - ARSEA

Intervention reportée à la prochaine rencontre

Prochaine rencontre :

mardi 21 mars 2017

Ordre du jour :

- Bilan du SESSAD 16-25 ans TSA 67 par le Chef de service SESSAD – ARSEA
- Présentation du SAMSAH Autisme SDI 68 par la Chef de service - Les Papillons Blancs
- Présentation du service Actions de Préformations Spécifiques par le Chef de service - CRP Alpha Plappeville (57)